



LES ARCHERS D'HEROUILLE

Siège social : Mairie d'Herouville-Saint-Clair – service des sports



09 14 021

CONCOURS EN SALLE – Samedi 14 et Dimanche 15 Novembre 2020

Concours Sélectif aux championnats du Calvados, de Normandie et de France

Lieu

Gymnase Eugène Laporte – Hérouville-St-Clair

49° 11' 48.76" N – 0° 20' 04.68" O (Périphérique sortie n° 3 « Porte d'Angleterre », suivre la direction « Hôtel Ibis »)

Mesures sanitaires – COVID19

LE NON-RESPECT DES MESURES SANITAIRES PEUT ENTRAINER LE REFUS D'ACCÈS A LA SALLE.

- 9 cibles (écart de 2m de centre à centre), donc limite à 36 archers par départ.
- Limite de 5 archers du même Club par départ
- Préciser **impérativement** votre latéralité (droitier ou gaucher) lors de votre inscription.
- Limite de 1x accompagnant par enfant.
- Gel hydroalcoolique mis à disposition.
- 2 zones d'attente en cible pour retirer les flèches.
- Respect de la distanciation physique de 1 mètre entre les personnes.
- Marquages au sol et sens de circulation mis en place.
- Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes présentes dans le gymnase.
- Le masque n'est pas requis dans l'espace des arcs et sur le pas de tir, mais devra être porté en toute autre occasion.
- Le matériel sera désinfecté entre les départs (chaises, plaquettes, poignées de porte, ...).
- La compétition pourra être annulée par la mairie ou la préfecture jusqu'au samedi matin 8h00. Dans ce cas, tous les inscrits seront prévenus par mail et remboursés. L'information sera publiée sur le site internet du club.
- **Buvette (boissons froides et chaudes, friandises) : aucune consommation ne sera acceptée à la buvette ou debout dans la salle. La consommation se fera OBLIGATOIREMENT assis sur sa chaise.**

Horaires des départs (rythme AB-CD)

TIRS	Samedi Après-midi	Samedi Soir	Dimanche Matin	Dimanche Après-midi
Ouverture du Greffe	13h30	19h30	-	13h30
Ouverture du gymnase 30mn avant l'ouverture du greffe				
Echauffement sur cibles pendant 30mn				
Inspection du matériel 15mn avant le début des tirs				
Début des tirs	14h30	20h30	-	14h30



Blasons par catégories et armes

Catégories	Arc Classique (CL)	Arc à Poulie (CO)	Arc Nu (BB)
Poussin(e) *	Ø 80		
Benjamin(e)	Ø 60 (1)		
Minime			
Cadet(te)		Tri-Spots Ø 40	Ø 60
Junior à Senior 3	Ø 40 (1)		Ø 40 (1)

(1)
Tri-Spots sur demande à l'inscription

* Uniquement sur le départ n°1 - voir règlement FFTA – 4 archers maximum

Résultats

Les résultats seront envoyés directement aux clubs. Pas de récompenses.

Inscriptions toute inscription non décommandée à l'avance sera due (sauf cas de force majeure)

- Contact, inscription@archers-herouville.fr
- Inscription en ligne, www.archers-herouville.fr (page « Concours »)
- Tarifs, 6€ : Poussin(e) à Cadet(te)
9€ : Junior à Senior 3
- Date limite d'inscriptions : 8 novembre 2020

La priorité sera donnée aux clubs qui auront retourné leur bulletin d'inscription avec les droits d'engagement. (Chèque à l'ordre des Archers d'Herouville)



L'attestation de licence 2021 ou une pièce d'identité sera à présenter au greffe.
Tenue blanche ou du club, et chaussures de sport obligatoires.
Interdiction de fumer dans le gymnase.
Arbitre principal : **Patrick Barth** | Arbitres adjoints : **G. Noël** | Formation : **E. Sartre**





LES ARCHERS D'HEROUILLE

Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports



09 14 021

CONCOURS EN SALLE – Samedi 14 et Dimanche 15 Novembre 2020

Nom du club :

Contact :

Tél. :

Nom - Prénom	Latéralité Droitier : D Gaucher : G	N° Licence	Cat.	Arme CL CO BB	Blason CL/BB Tri-Spot	Samedi 14/11/2020		Dimanche 15/11/2020	
						A.M.	Soir	Matin	A.M.

Inscriptions *toute inscription non décommandée à l'avance sera due (sauf cas de force majeure)*

- A retourner à : Les Archers d'Hérouville, 11 rue Jean Giono 14550 Blainville Sur Orne
- Contact,
 - ☎ 06.86.48.74.53
 - ✉ inscription@archers-herouville.fr
- Inscription en ligne,
 - 🌐 www.archers-herouville.fr (page « Concours »)
- Tarifs,
 - 6€ : Poussin(e) à Cadet(te)
 - 9€ : Junior à Senior 3
- Date limite d'inscriptions : 8 novembre 2020

La priorité sera donnée aux clubs qui auront retourné leur bulletin d'inscription avec les droits d'engagement.
(Chèque à l'ordre des Archers d'Hérouville)